

MOT DU PRÉSIDENT

Le R.M.B.* , la M.M.G.* , les E.B.G.* dans le nouvel accord cadre avec le M.S.S., voilà qui a été au coeur de discussions animées à la dernière réunion provinciale des présidents puis à l'assemblée générale du conseil de la Fédération le 16 septembre dernier. Un compte-rendu et une analyse des faits saillants de cette réunion sont rapportés aux pages suivantes.

Retenons seulement que le Ministère tient toujours à remplacer dans l'entente la notion de R.M.B. par celle d'une E.B.G.. Dans sa nouvelle proposition, le ministre adoucit cependant de façon considérable l'impact immédiat de cette mesure pour les trois prochaines années sur le revenu des omnipraticiens. Un point majeur demeure toujours en suspens: le ministère ne se rend désormais plus responsable financièrement de l'embauche annuelle des nouveaux médecins omnipraticiens. Ces derniers devront à l'avenir être rémunérés à même l'**enveloppe budgétaire globale**. Ceci représente un ajout net d'environ 110 nouveaux médecins omnipraticiens par année et une addition prévue des dépenses de 64 millions de dollars pour les trois prochaines années.

Plusieurs avenues sont suggérées pour atténuer l'impact de ces nouvelles propositions, allant d'un programme d'allocation de fin de carrière (prématurée mais **volontaire** à compter de 55 ans) étalé sur 3 ans, à un programme d'allocations pour congés de maternité et à divers incitatifs à la diminution volontaire des activités pour certains groupes de médecins.

Les mesures correctrices en cas de dépassement demeurent excessivement encadrées et strictes même si elles impliqueront des sommes beaucoup moins importantes que celles prévues dans la proposition antérieure du ministère en raison de la bonification de l'enveloppe budgétaire et de son augmentation de 1% pendant 2 ans pour l'ajuster aux nouvelles conventions consenties dans le secteur public. Un écueil important demeure: alors que partout ailleurs dans la fonction publique le gouvernement augmente les revenus individuels des fonctionnaires de 1% au cours des 2 prochaines années, il diminuera dans les faits celui des médecins, car ce 1% ne s'appliquera qu'à l'enveloppe budgétaire fermée pour les médecins. Cette augmenta

* R.M.B.: Revenu moyen brut

* M.M.G.: Masse monétaire globale

* E.B.G.: Enveloppe budgétaire globale

tion ne sera donc que virtuelle car elle ne couvre même pas la moitié de la croissance des

coûts générée par la hausse annuelle prévue de la démographie médicale. Le ministre propose donc de reporter d'emblée sur l'ensemble des médecins omnipraticiens les coûts engendrés par l'arrivée de nouveaux médecins.

Si le gouvernement n'a pas eu le courage politique de rationaliser l'arrivée de nouveaux médecins au cours de la dernière décennie alors qu'il en supportait lui-même les coûts, comment penser qu'il pourrait le faire dans un avenir prévisible dans le cadre d'enveloppes budgétaires globales fixes ? Le ministère, en tant que juge et partie, pourra continuer à embaucher via la R.A.M.Q. des médecins année après année, mais à l'intérieur d'une enveloppe budgétaire fixe ! Dit autrement, les médecins actuellement en pratique devront financer à même leurs revenus actuels les salaires des nouveaux arrivants, et cela sans déboursé aucun pour le ministère...

Un comité permanent où siégeront des représentants de la FMOQ sera toutefois formé pour faire des recommandations au Ministre concernant entre autre la politique de restriction des admissions dans les facultés de médecine pour s'ajuster au taux d'attrition. Ce comité devra également faire des recommandations sur le nombre de postes requis en médecine générale pour répondre aux problèmes de la population. Il est évident cependant que ce comité ne pourra indéfiniment ignorer tout l'aspect de l'étendue des services assurés, de la définition des services essentiels, du médicalement requis, etc... Malgré les allergies avouées du ministre actuel à parler de "désassurance", il apparaît inévitable qu'à relativement court terme, il ne pourra continuer à payer plus de services et plus de médecins avec moins de ressources.

DÉPART DU DR. CLÉMENT RICHER

C'est maintenant officiel, le Dr. Clément Richer qui a présidé aux destinées de la Fédération au cours des 14 dernières années quittera la présidence de la FMOQ le 8 décembre prochain. Je veux, au nom de vous tous, lui rendre un hommage particulier pour son dévouement exceptionnel au service des médecins omnipraticiens. Je me joins à tout l'exécutif de l'Association des médecins omnipraticiens de la Mauricie pour souligner son engagement et son apport remarquable à la promotion de l'omnipraticque au Québec. Tous nous avons apprécié et admiré sa vive intelligence, son sens de l'équité, son leadership, ses grands talents de rassembleur et de communicateur et surtout son très grand attachement à la cause des omnipraticiens. Docteur Richer, avec notre vive reconnais-

sance pour les services rendus, les omnipraticiens de la Mauricie vous souhaitent une longue, heureuse et fructueuse retraite.

RÉUNION ANNUELLE

Vous avez tous reçu l'invitation pour la réunion annuelle de votre Association à l'auberge Godefroy le 8 novembre prochain. Trois membres du conseil de la FMOQ dont le président, le Dr. Clément Richer y seront. Les dernières informations sur le renouvellement de l'entente qui semble imminent vous seront communiquées. Elles vous concernent et influenceront probablement votre pratique quotidienne pour plusieurs années à venir. Nous espérons vous y rencontrer en grand nombre.

Nous avons également à cette occasion invité les 2 candidats à la présidence de la FMOQ, le Dr.Raynald Dutil de Montréal et le Dr.Marie Girard de Québec. Ils nous ont confirmé leur présence. Il sera sans doute intéressant d'écouter leurs projets et leur vision d'avenir sur l'évolution de la Fédération et de la pratique médicale des omnipraticiens.

Le président,

Raynald Gauthier m.d.

D:\DOC.FIL\AMOM\JOURNAL\MOT DU PRÉSIDENT 95-09.DOC